

Dossier de création d'une Réserve Naturelle Régionale en baie de Génipa

Réunion de concertation – écotourisme

Jeudi 18 Octobre 2012 ; 18 h 00.
Mairie de Rivière-Salée – Service technique

Présents :

TAVERNY Joseph
ROCHER Jean-Michel
CLEM Gérald

Equipe projet :

LAUNE Patrice - PNRM - Animation
DE GAULEJAC Béatrice – Impact Mer - Animation
BERTÉ Sylvia – Impact Mer / CRPLC (UAG) - Secrétariat

Déroulement

Mr Laune (responsable service Protection et Aménagement du territoire au PNRM) effectue un rappel à propos du déroulement du projet. La réunion d'information a permis de présenter les résultats du diagnostic aux différents acteurs ; la démarche de consultation a été menée afin de prendre en compte les attentes des usagers de la zone concernée par le projet de réserve, en ayant pour objectif la conservation du milieu. Le processus arrive à son terme avec la phase des concertations ; le projet sera en principe transmis au Conseil Régional au mois Décembre 2012.

Mme de Gaulejac, chef du projet à Impact Mer, mandatée par le PNRM et pilotant cette étude se présente. Elle assure l'animation des réunions d'information, consultation et concertation, dont l'objectif est de relever les attentes des différents acteurs du territoire afin de les communiquer à l'organisme en charge de la création de la réserve (Conseil régional). Les comptes-rendus de l'ensemble des réunions sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://partage.mescontenus.orange.fr/n/664-2/share/LNKFhasodB4pnz7mn4rQHOVSeITK/>

Elle présente les objectifs de la réunion du jour : il s'agit dans un premier temps d'étudier et de valider les propositions de réglementation relatives à écotourisme, émises lors de la réunion d'information et de consultation ayant eu lieu au mois d'avril 2012 (voir compte rendu : fichier « CR consultation écotourisme 02 04 12 VF »).

Dans un deuxième temps, les participants seront invités à identifier le représentant des structures d'écotourisme qui participera au comité technique programmé le 7 novembre 2012.

Mme de Gaulejac rappelle brièvement le zonage prévu pour l'établissement de la réserve : Zone de réserve Naturelle (ZRN) Zone de Protection Renforcée (ZPR) et zone tampon, périphérique à la réserve, sans réglementation mais où des mesures incitatives pourront être mises en place afin de diminuer la pression sur la zone de réserve naturelle.

Les propositions sont présentées numérotées dans un tableau de synthèse, en regard de leurs arguments.

Le tableau des propositions validées figure en fin de compte rendu.

Nous présentons ici les discussions qui ont conduit à une modification, validation ou ajouts de propositions.

PROPOSITIONS

Ecotourisme

Proposition 1 validée : *Toute société d'écotourisme fréquentant la zone doit être agréée par l'organisme gestionnaire de la RNR*

Proposition n°2 : *Autoriser l'accès dans la mangrove par la mer et les chenaux uniquement dans les zones aménagées à cet effet : ponton, passerelles, platelage, en dehors de la ZPR*

Les participants souhaitent savoir si les pêcheurs de crabes seront concernés par l'interdiction de pénétrer dans la mangrove.

Après discussion, les ajouts suivants sont faits à la proposition : « en dehors de la périodes de pêche au mantou »

Proposition 3 : *Exploiter les zones proches des territoires de chasse en dehors de la période réservée à celle ci*

La proposition n°4 est validée : *L'accès nocturne à la RNR pour les sociétés d'écotourisme est soumis à l'obtention d'une autorisation préalable auprès du gestionnaire de la réserve, Une discussion à lieu entre les participants à propos de l'autorisation ou de l'interdiction de la pratique de kayak de nuit. Une vérification sera effectuée auprès de Mme Flamand, juriste à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Il est donc rajouté à la proposition (sous réserve de la réglementation en vigueur).*

Plan de Gestion

Proposition 5 validée : *Création d'une charte éco touristique :*

- limiter la taille des groupes
- établir et respecter un seuil de fréquentation maximum
- rotation des zones fréquentées

- pas de prélèvements (végétaux – animaux) dans le milieu
- pas d'élagage par les prestataires
- pas de fréquentation des zones à proximité des territoires de chasse pendant la période d'ouverture
- engagement de l'organisme gestionnaire : entretien, élagage, support de communication ...

Circulation nautique

Les propositions n°6 à 12 sont validées en l'état (cf tableau en fin de compte rendu).

La proposition n°11 : *L'organisation de rassemblement nautique d'un effectif supérieur à XXX engins est soumise à l'obtention d'une autorisation auprès du gestionnaire de la réserve*
Elle est émise afin de pouvoir éviter l'organisation éventuelle de manifestations impactantes à l'intérieur du périmètre de la réserve. Le nombre d'engins au-delà duquel le rassemblement nécessitera une autorisation sera à décider par le comité de gestion de la réserve.

Ancrage

Proposition n°13 : *Mettre en place des mouillages en certains secteurs*

Les participants proposent que la mise en place de mouillage se fasse à proximité du Petit îlet et de l'embouchure du canal Cocotte et de celle de la rivière Salée. Un participant propose que de tels mouillages soient également mis en place aux abords du Gros-Ilet dont le potentiel en matière d'accueil est encore à étudier. Il est prévu de contacter l'Espace Sud (Mme Aude Brador), afin de travailler en synergie avec les projets de développement touristique.

Connaissance et protection du milieu

Les propositions n°14 à 23 sont validées (cf tableau en fin de compte rendu).

Proposition n°14 : *Etudier les populations de crabes : abondance ; exploitation*

Il conviendrait de considérer les crabes terrestres et marins.

Proposition n°23 : *Organiser une opération de nettoyage du milieu*

Les participants affirment qu'ils effectuent déjà des opérations de nettoyage de façon régulière. Néanmoins, ils signalent qu'ils disposent de moyens limités. L'évacuation de déchets nécessitant un traitement spécifique (huiles, cadavres, troncs d'arbres...) pouvant comporter plusieurs risques (notamment sanitaire), ils souhaiteraient que le traitement de ces déchets soit pris en charge par un organisme agréé.

Il est envisagé de solliciter les communautés d'agglomération (CACEM et Espace Sud) afin d'obtenir des moyens pour traiter les gros déchets ou les déchets dangereux.

En outre, les participants aimeraient disposer d'un unique interlocuteur et qui soit réactif en cas d'urgence, comme par exemple lorsqu'un tronc d'arbre gêne le passage ou présente un danger pour les visiteurs après le passage d'un cyclone.

A priori lorsque la réserve sera établie, des gardes seront en permanence sur place et il sera aisé pour les utilisateurs de les contacter. Ces derniers seront à même de trouver une solution au problème.

Enfin les participants soulignent l'importance de la sensibilisation et de la prévention comme moyens de gestion des déchets : ils proposent que les opérations de nettoyage soient médiatisées et de faire venir la population dans la mangrove afin de réaliser cette sensibilisation.

Les participants sont alors invités à **formuler d'éventuelles autres propositions**.

Un participant s'interroge sur la possibilité de décider d'un nombre de personnes maximal lors des visites qui sont organisées dans la zone de réserve.

Un autre participant souligne l'importance d'un bon encadrement du groupe amené en visite, plutôt que la taille de celui-ci. Les autres participants reconnaissent que le comportement du groupe a une influence mais pensent qu'il existe un nombre de personnes au-delà duquel il peut y avoir un impact sur le milieu, d'autant plus que plusieurs structures exploitent la zone et que plusieurs groupes peuvent donc se retrouver au même endroit, en même temps.

La décision d'un nombre maximal de visiteurs pourra être discutée lors de l'élaboration de la charte écotouristique entre les sociétés d'écotourisme et l'organisme gestionnaire de la réserve. Néanmoins les participants font la proposition suivante : les visiteurs seront regroupés d'abord sur le petit îlet ou le gros îlet qui serviront de point de départ pour de petits groupes qui se rendront dans la mangrove à l'aide de moyens de navigation silencieux. Toutes ces remarques pourront nourrir la réflexion dans le cadre de la proposition n°5 (Création d'une charte écotouristique).

Un participant souhaite savoir si le curage de la Rivière-Salée en vue d'y restaurer les possibilités de navigation est envisagé. Il pense qu'il s'agit d'un aspect historique qu'il serait bien de restaurer et de préserver. Une réflexion en ce sens pourra se faire dans le cadre de la proposition n°19.

Ensuite le comité technique est présenté. Il se réunira le 7 novembre 2012.

COMITE TECHNIQUE

Les membres du comité technique ont vocation à intégrer le comité de gestion de la RNR

Missions

- Assiste, suit et valide l'avancement des travaux
- Facilite la coordination

Fonctionnement

- Groupe de travail
- Réunion à l'issue des concertations

Composition (liste indicative)

Personnes ayant des compétences techniques ; représentant de :

- Parc Naturel Régional de la Martinique
- Commission pêche, aquaculture, ressources marines et affaires maritimes du conseil régional
- Commission du développement durable, du transport et de l'énergie du conseil régional
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- Mairie du Lamentin
- Mairie de Ducos
- Mairie de Rivière Salée
- Mairie de Trois Ilets
- Chasseurs
- Apiculteurs
- Structures d'écotourisme
- Loisirs nautiques
- Plaisanciers
- Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)
- Office national des Forêts (ONF)
- Conservatoire Espace Littoral et Rivages Lacustres (CELRL)
- Contrat de la Baie de Fort de France
- Impact-Mer

Les participants sont invités à réfléchir à la personne qu'ils souhaitent désigner afin de représenter l'activité écotouristique au comité technique. Ils peuvent désigner un titulaire et un (ou deux) suppléant(s) qui pourraient siéger en cas d'indisponibilité du titulaire.

Mr Joseph Taverny et Mr Rocher Jean-Michel sont volontaires pour représenter les sociétés d'écotourisme au comité technique. Après discussion entre les participants, Mr Rocher Jean-Michel sera le représentant des sociétés d'écotourisme et Mr Joseph Taverny, son suppléant.

Un participant soulève la question de l'appellation du projet, faisant remarquer que certains acteurs pourtant situés dans la zone du projet ne se sentaient pas concernés du fait de « Génipa » dans l'appellation.

Le projet circule déjà dans le circuit institutionnel et administratif sous l'appellation « Réserve Naturelle Régionale en baie de Génipa » mais une attention particulière est portée à ce problème et c'est l'appellation « Réserve Naturelle Régionale en baie de Génipa et Baie de Fort-de-France » qui est utilisée lors de la communication avec les acteurs.

La réunion se termine à 20h.

Propositions		Arguments
Ecotourisme		
1	Toute société d'écotourisme fréquentant la zone doit être agréée par l'organisme gestionnaire de la RNR	Ecolabellisation - contrat entre les parties
	Définition des itinéraires de découverte, périodes dans le plan de gestion de la RNR - charte de bonne conduite	
2	Autoriser l'accès dans la mangrove par la mer et les chenaux uniquement dans les zones aménagées à cet effet : ponton, passerelles, platelage, en dehors de la ZPR	Protection du milieu, des espèces
	En dehors de la période de reproduction des mantous	
3	Exploiter les zones proches des territoires de chasse en dehors de la période réservée à celle ci	Sécurité ; consensus entre les acteurs
4	L'accès nocturne à la RNR pour les sociétés d'écotourisme est soumis à l'obtention d'une autorisation préalable auprès du gestionnaire de la réserve (sous réserve de la réglementation)	Impact sur l'avifaune
	Réflexion sur les moyens d'éclairage et le dérangement occasionné	
PLAN DE GESTION - objectifs à moyen terme		
5	Création d'une charte écotouristique	Engagement mutuel des acteurs, entreprises partenaires, labellisée RMR
	<ul style="list-style-type: none"> o limiter la taille des groupes o établir et respecter un seuil de fréquentation maximum o rotation des zones fréquentées o pas de prélèvements (végétaux – animaux) dans le milieu o pas d'élagage par les prestataires o pas de fréquentation des zones à proximité des territoires de chasse pendant la période d'ouverture o engagement de l'organisme gestionnaire : entretien, élagage, support de communication ... 	

Propositions		Arguments
Circulation nautique		
6	Interdire le passage des scooters des mers en zone de protection renforcée	Sensibilité avifaune ; protection milieu
7	Autoriser l'accès à la Rivière Salée et à la Rivière Pierre (ZPR) exclusivement aux embarcations à rame ou pourvues d'un moteur électrique	Sensibilité avifaune ; protection milieu
8	Interdire l'entraînement des scooter des mers dans toute la RNR	Sensibilité avifaune ; protection milieu
9	Règlementer la vitesse de navigation à 3 nœuds dans les canaux	Sensibilité avifaune ; protection milieu
10	Tout engin motorisé à l'arrêt doit avoir son moteur éteint	Sensibilité avifaune ; protection milieu
11	L'organisation de rassemblement nautique d'un effectif supérieur à XXX engins est soumise à l'obtention d'une autorisation auprès du gestionnaire de la réserve	Protection du milieu
12	L'accès nocturne à la ZPR est interdit	Protection du milieu, des espèces
Ancrage		
13	Mettre en place des mouillages en certains secteurs	Protection des fonds
	Petit îlet (plaisance) sortie Rivière Salée, Canal Cocotte (écotourisme) kaye San Justan (kyte surf)	

Propositions		Arguments
Connaissance et protection du milieu		
14	Etudier les populations de crabes : abondance ; exploitation	Surexploitation de la ressource en certains secteurs
	Sensibilisation ; diffusion de plaquette sur l'espèce par les chasseurs aux pêcheurs	
15	Informier le public	Sensibilisation environnement - activités
	Réhabiliter l'image de la mangrove ; émission TV, flyer, journées de l'environnement, sensibilisation scolaire ...	
16	Mise en place d'une signalétique	Accueil du public ; Information, sensibilisation environnement - activités
17	Aménager certains accès	Préservation du milieu ; Accueil information du public
	Création d'aménagements pédagogiques ; accueil en dehors période reproduction avifaune	
18	Gestion des espèces nuisibles	Protection des espèces
	Chiens errants, autres espèces	

Propositions		Arguments
19	Restaurer la continuité hydrolique	Circulation des eaux
	Rivière la Manche, Rivière Salée, Canal Ducos, canal Cocotte, canal Génipa, La Lézarde, Champigny	
20	Agir sur les bassins versants	Diminuer la pollution en aval
	en synergie avec le contrat de la baie de Fort de France	
21	Sensibiliser les entreprises en zone tampon de l'impact de leurs rejets	Diminuer la pollution en aval
	Contribuer à l'application de la loi en la matière ; Information sur les sanctions	
22	Contribuer à la diminution des sources de pollution	Déversement d'hydrocarbures, d'eaux de lavage
	Contrôle des casses automobiles, entretien de la voirie, industries berges de la Lézarde, Port Cohé, rejets de l'aéroport canal Gaigneron, eaux usées Californie, STEP, pollutions agricoles	
23	Organiser une opération de nettoyage du milieu	Restauration du milieu, sensibilisation des acteurs, information
	Médiatiser l'opération pour sensibiliser la population : prévention à long terme	
24	Assurer l'entretien du milieu	Restauration, qualité du milieu